

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PONTOISE - 7802 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 20/08/2025 - 20093 - 2020 B 02058 - 883 228 868 - A PLUS EXPRESS

20093

Signature électronique
Liasse dématérialisée

20 AOUT 2025

SASU A PLUS EXPRESS
165 AVENUE DU BOIS DE LA
PIE - PARC DES REFLETS
BATIMENT F
95700 ROISSY EN FRANCE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024



Sommaire

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

<i>Attestation</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>4</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>5</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>7</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>8</i>
<i>Immobilisations: Edition des dotations</i>	<i>12</i>
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	<i>14</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>15</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>17</i>
<i>Amortissements</i>	<i>18</i>
<i>Provisions au bilan</i>	<i>19</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>20</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>21</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>22</i>
<i>Charges constatées d'avance</i>	<i>23</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>24</i>
<i>Variations des capitaux propres</i>	<i>25</i>
<i>Capital social</i>	<i>26</i>

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	121 849,55	38 943,78	82 905,77	51 826,20
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	200,00		200,00	200,00
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	20 341,50		20 341,50	7 437,50
TOTAL (II)		142 391,05	38 943,78	103 447,27	59 463,70
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	195 036,00		195 036,00	400 715,20
	Autres créances	79 751,76		79 751,76	30 432,31
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	64 991,63		64 991,63	26 358,17
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 090,18		7 090,18	3 543,64
	TOTAL (III)	346 869,57		346 869,57	461 049,32
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		489 260,62	38 943,78	450 316,84	520 513,02

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

7 437,50

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	30 000,00	30 000,00
	RESERVES		
	Réserve légale	3 000,00	3 000,00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	699,17	44 816,36
	Résultat de l'exercice	60 466,30	145 882,81
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	94 165,47	223 699,17
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	118 806,67	23 150,72
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 213,24	99 417,45
	Dettes fiscales et sociales	96 131,46	174 245,68
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	356 151,37	296 813,85
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	450 316,84	520 513,02
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		60 466,30	145 882,81
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		356 151,37	296 813,85
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **450 317** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 335 074** euros et un total **charges** de **1 274 608** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **60 466** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Dy

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Dy

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt.p.à.p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers			31 187,82			31 187,82
	Matériel de transport	72 033,33		15 916,95			87 950,28
	Matériel de bureau, mobilier	2 086,50		624,95			2 711,45
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 119,83		47 729,72			121 849,55
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	200,00					200,00
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	7 437,50		12 904,00			20 341,50
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 637,50		12 904,00			20 541,50
TOTAL		81 757,33		60 633,72			142 391,05

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	21 845,31	16 081,62		37 926,93
	Matériel de bureau, mobilier	448,32	568,53		1 016,85
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 293,63	16 650,15		38 943,78
TOTAL		22 293,63	16 650,15		38 943,78

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	20 341,50		20 341,50
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	195 036,00	195 036,00	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	11 852,00	11 852,00	
	Taxes sur la valeur ajoutée	40 099,76	40 099,76	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 500,00	2 500,00	
	Groupe et associés (2)	25 300,00	25 300,00	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances	7 090,18	7 090,18	
	TOTAL DES CREANCES	302 219,44	281 877,94	20 341,50
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		25 300,00		

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	118 806,67	118 806,67		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	141 213,24	141 213,24		
	Personnel et comptes rattachés	38 893,66	38 893,66		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	20 517,86	20 517,86		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	36 528,94	36 528,94		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	191,00	191,00		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	356 151,37	356 151,37		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Dy

Dy

By

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	31/12/2024		31/12/2023		Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION						
Produits constatés d'avance - FINANCIERS						
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS						
TOTAL						

14

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2024
Capital social	30 000,00				30 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	3 000,00				3 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	44 816,36	(44 117,19)			699,17
Résultat de l'exercice	145 882,81	(145 882,81)		60 466,30	60 466,30
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	223 699,17	(190 000,00)		60 466,30	94 165,47

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 190 000,00

¹ dont dividende provenant du résultat n-1 190 000,00

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 33 699,17

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 33 699,17

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (129 533,70)

This image shows a full page of blank graph paper. The grid consists of small squares formed by thin black lines. There are approximately 20 columns and 25 rows of squares. A thicker vertical line runs down the left side, creating a margin. A thicker horizontal line runs across the top, below the header area. Another thicker horizontal line runs across the bottom, above the footer area. The entire page is white except for the black grid lines.

ΔΥ

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	☒	Régime réel normal	☐										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				☐	Si PME innovante			☐	Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)		☐						
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																	
Désignation de la société						Adresse du siège social											
SASU A PLUS EXPRESS																	
SIRET 88322886800021																	
Adresse du principal établissement						Ancienne adresse en cas de changement											
277 RUE DE LA BELLE ETOILE																	
95700 ROISSY EN FRANCE																	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante						SIRET											
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :																	
B ACTIVITÉ																	
Activités exercées				Transports routiers				Si vous avez changé d'activité, cochez la case				☐					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																	
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		56 699		Bénéfice imposable à 15%		42 500		Déficit							
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%																	
2. Plus-values																	
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%				PV exonérées (art. 238 quindecies)									
Autres PV imposables à 19%				PV à long terme imposables à 0%													
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		☐		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A		☐							
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A		☐		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies		☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		☐							
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		☐						Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		☐							
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%									
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI																	
☐																	
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.																	
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%																	
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?																	
OUI				Si oui, indication du logiciel utilisé				ComptabiliteExpert									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : S						Nom et adresse du conseil :											
OZ EXPERTISE COMPTABLE & AUDIT 9B rue Victor Gelez 75011 Paris																	
Tél : 07 66 33 46 99						Tél :											
OGA/OMGA						Viseur conventionné						(Cocher la case correspondante)					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 12052025						Lieu : ROISSY EN FRANCE					
N° d'agrément :						Qualité et nom du signataire : Présidente						Signature : YILDIZ Dilara					
Examen de conformité fiscale (ECF)																	
☐																	
prestataire :																	

DY

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	190 000
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)		

[illegible]

14

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2025)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SASU A PLUS EXPRESS
31122024

I

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

269 273

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

DY

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFIP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise		SASU A PLUS EXPRESS		277 RUE DE LA BELLE ETOILE		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise				95700 ROISSY EN FRANCE			
SIRET		8 8 3 2 2 8 8 6 8 0 0 0 2 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilitisations corporelles*	028	121 850	030	38 944	82 906	51 826
	Immobilitisations financières* (1)	040	20 542	042		20 542	7 638
	Total I (5)	044	142 391	048	38 944	103 447	59 464
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	195 036	070		195 036	400 715
		072	79 752	074		79 752	30 432
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	64 992	086		64 992	26 358
	Charges constatées d'avance *	092	7 090	094		7 090	3 544
	Total II	096	346 870	098		346 870	461 049
	Total général (I + II)	110	489 261	112	38 944	450 317	520 513
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		30 000	30 000		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		3 000	3 000		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		699	44 816		
	Résultat de l'exercice	136		60 466	145 883		
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		94 165	223 699		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		118 807	23 151		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		141 213	99 417		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		36 529	96 131	174 246	
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		356 151	296 814			
Total général (I + II + III)				180	450 317	520 513	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	60 634	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	25 300	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2024

Libellé	Montant
DONS	1 500
AMD-Amendes et pénalités	17 583
Totalisation	19 083

N

2033B - Divers à déduire au 31/12/2024

Libellé	Montant
MEC-Réduction d'impôt mécénat	900
Totalisation	900

N

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS EXPRESS										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452	31 188	454		456	31 188												
	Matériel de transport	460	72 033	462	15 917	464		466	87 950												
	Autres immobilisations corporelles	470	2 087	472	625	474		476	2 711												
Immobilisations financières		480	7 638	482	12 904	484		486	20 542												
TOTAL		490	81 757	492	60 634	494		496	142 391												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550	21 845	552	16 082	554		556	37 927												
	Autres immobilisations corporelles	560	448	562	569	564		566	1 017												
TOTAL		570	22 294	572	16 650	574		576	38 944												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % (1)					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values
au 31/12/2024

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	court terme	Plus ou moins-values		
						long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

4

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU A PLUS EXPRESS**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations		Reprises		
Fonds commercial	681		683		
Autres Immob. incorp.	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2
Constructions	720		725		3
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5
Matériel de transport	750		755		6
Autres immobilisations corporelles	760		765		7
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés		983
Déficits reportables		984
Déficits de l'exercice		860
Total des déficits restant à reporter		870

IV DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374 197 443
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378 144 742
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

dy

**2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer
au 31/12/2024**

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

24

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A PLUS EXPRESS			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024			Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376	15		
dont apprentis	657	1		
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	1 316 353		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	6 866		
TOTAL 1	106	1 323 219		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	875		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113	6 500		
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	7 375		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121	261 304		
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	303 588		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	3 482		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	430		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	568 803		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	761 791	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	761 791	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	1 323 219		
Effectifs au sens de la CVAE	023	15		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	01/01/2024	160	31/12/2024
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186			

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

dy

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 88322886800021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A PLUS EXPRESS

ADRESSE (voie) 277 RUE DE LA BELLE ETOILE

CODE POSTAL 95700

VILLE

ROISSY EN FRANCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	3 000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	3 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination GROUPE A PLUS

N° SIREN (si société établie en France) 978194017 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 3 000

Adresse : N° 277 Voie RUE DE LA BELLE ETOILE

Code postal 95700

Commune ROISSY EN FRANCE

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 88322886800021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A PLUS EXPRESS

ADRESSE (voie) 277 RUE DE LA BELLE ETOILE

CODE POSTAL 95700 VILLE ROISSY EN FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

134

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

14

Charges à payer (détail)
au 31/12/2024

Libellé	Montant
Totalisation	

4

Charges constatées d'avance (détail)
au 31/12/2024

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Totalisation					

A PLUS EXPRESS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

FEUILLE DE PRÉSENCE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
31 MARS 2025

Nom de l'associé	Nombre d'actions détenues	Signature
La société GROUPE A PLUS SARL Représentée par Madame Dilara YILDIZ	3 000	
Total	3 000	

A PLUS EXPRESS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

GROUPE A PLUS SARL
Madame Dilara YILDIZ
277, rue de la Belle Etoile
95700 Roissy-en-France

Roissy-en-France, le 11 mars 2025

Courrier remis en mains propre

Cher Associé,

Nous avons l'honneur de vous informer que notre :

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Se tiendra le **lundi 31 mars 2025**, à 10 heures, au siège social de la société **A PLUS EXPRESS SASU** sis à 277, rue de la Belle Etoile 95700 Roissy-En-France

L'ordre du jour sera le suivant :

- ☐ Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approbation des comptes de l'exercice 2024 et quitus à la présidence,
- ☐ Affectation des résultats de l'exercice,
- ☐ Distribution de dividende,
- ☐ Rémunération de la présidence,
- ☐ Approbation des conventions réglementées,
- ☐ Pouvoir.

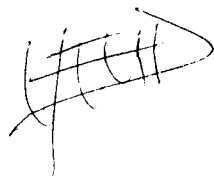
Veuillez trouver sous ce pli, pour votre information, les différents documents prévus par la loi, à savoir :

- les lettres de convocation,
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé,
- le compte de résultat, le bilan ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé,
- le rapport spécial du président,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Nous vous prions de croire, Cher Associé, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

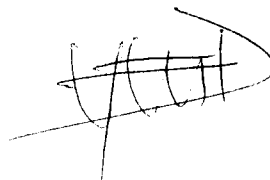
Convocation faite en deux exemplaires et remise en main propre contre décharge.

La Présidence



La société GROUPE A PLUS SARL

Représentée par
Madame Dilara YILDIZ
Présidente - Associée



A PLUS EXPRESS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LES OPÉRATIONS VISÉES À L'ARTICLE 227-10 DU CODE DE COMMERCE EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Cher associé,

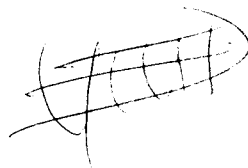
J'ai l'honneur de vous présenter conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, mon rapport sur les opérations entrant dans le champ d'application de l'article L 227-10 du Code de commerce.

Je vous précise qu'il s'agit de conventions conclues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses dirigeants ou associés, ou entre la société et une autre société gérée ou administrée par l'un de ses présidents.

En application des dispositions du nouveau code de commerce, j'ai l'honneur de vous informer qu'aucune convention spéciale n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

La société GROUPE A PLUS SARL

Représentée par
Madame Dilara **YILDIZ**
Présidente – Associée



A PLUS EXPRESS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 31 MARS 2025**

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Le projet de résolution tel qu'il sera présenté à l'associée unique réunie en assemblée générale à caractère ordinaire est le suivant :

« PREMIÈRE RÉSOLUTION »

Après lecture du rapport de la présidence relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'associé unique approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au président pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	+ 60 466,30 €
Dividendes (+/-)	- 0,00 €
Report à nouveau antérieur (+/-)	+ 699,17 €

Nouveau report à nouveau	+ 61 165,47 €
--------------------------	---------------

*Après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le solde du report à nouveau créditeur est de **61 165,47 €** et le solde du compte de réserve légal est de **3 000,00 €**.*

TROISIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés après avoir adopté l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de cet exercice afin de permettre le développement de la société. Cette décision devra être ratifiée par les associés.

Dividendes antérieurement distribués

La collectivité des associés, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, rappelle que les dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des trois exercices précédents se montent à :

Exercices	Distribution globale	Dividendes par parts
2022	42 858,00 €	14,2886 €
2023	190 000,00 €	63,33 €
2024	0,00 €	0,00 €

A PLUS EXPRESS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que la présidente, au titre de l'exercice de son mandat social, n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il est ici rappelé que l'ensemble des charges sociales, taxes et impôts relatifs à toute rémunération reste à la charge de la société.

CINQUIÈME RÉOLUTION

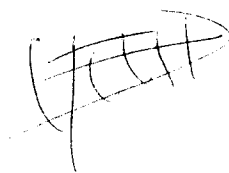
L'associé unique approuve le rapport sur les conventions réglementées (Art. L227-10 du code de commerce) tel qu'il lui a été présenté.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs nécessaires à la présidence ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités relatives aux présentes, notamment de publicité et de dépôt, prescrites par la loi, et en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.»

La société GROUPE A PLUS SARL

Représentée par
Madame Dilara **YILDIZ**
Présidente – Associée



A PLUS EXPRESS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE
DU 31 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à dix heures, l'associée unique de la société **A PLUS EXPRESS SASU** s'est réunie en assemblée générale au siège de la société et a pris les décisions ordinaires suivantes, sur la convocation de la présidence.

L'associée unique est présente, à savoir :

- **GROUPE A PLUS SARL** représentée par
Madame Dilara **YILDIZ**, propriétaire de : 3 000 actions,

Total des actions présentes ou représentées : 3 000 actions sur les 3 000 actions qui composent le capital social.

Madame Dilara **YILDIZ** préside la séance en qualité de président de la société.

Le Président constate que les associés présents et représentés possèdent trois mille actions, soit plus de la moitié des actions composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les lettres de convocation,
- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé,
- le compte de résultat, le bilan ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé,
- le rapport spécial de la présidence,
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Ces mêmes documents ont été tenus au siège social à la disposition des associés qui ont pu en prendre connaissance ou copie.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- ☐ Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approbation des comptes de l'exercice 2024 et quitus à la présidence,
- ☐ Affectation des résultats de l'exercice,
- ☐ Distribution de dividende,
- ☐ Rémunération de la présidence,
- ☐ Approbation des conventions réglementées,
- ☐ Pouvoir.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

A PLUS EXPRESS
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après lecture du rapport de la présidence relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, l'associé unique approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.
Dès lors, quitus de sa gestion est donné au président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'associée unique décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	+ 60 466,30 €
Dividendes (+/-)	- 0,00 €
Report à nouveau antérieur (+/-)	+ 699,17 €

Nouveau report à nouveau	+ 61 165,47 €
--------------------------	---------------

Après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le solde du report à nouveau créditeur est de **61 165,47 €** et le solde du compte de réserve légal est de **3 000,00 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

La collectivité des associés après avoir adopté l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de cet exercice afin de permettre le développement de la société. Cette décision devra être ratifiée par les associés..

Dividendes antérieurement distribués

La collectivité des associés, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, rappelle que les dividendes distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des trois exercices précédents se montent à :

Exercices	Distribution globale	Dividendes par parts
2022	42 858,00 €	14,2886 €
2023	190 000,00 €	63,33 €
2024	0,00 €	0,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale constate que la présidente, au titre de l'exercice de son mandat social, n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

A PLUS EXPRESS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 30.000,00 €
Parc des Reflets – Bâtiment F
165 avenue du bois de la Pie 95700 Roissy-en-France
RCS PONTOISE – 883 228 868

Il est ici rappelé que l'ensemble des charges sociales, taxes et impôts relatifs à toute rémunération reste à la charge de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'associé unique approuve le rapport sur les conventions réglementées (Art. L227-10 du code de commerce) tel qu'il lui a été présenté.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs nécessaires à la présidence ou au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités relatives aux présentes, notamment de publicité et de dépôt, prescrites par la loi, et en conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

La société GROUPE A PLUS SARL

Représentée par
Madame Dilara **YILDIZ**
Présidente – Associée

A PLUS EXPRESS

277, Rue de la Belle Etoile
95700 ROISSY-EN-FRANCE
883 228 868 R.C.S. Pontoise
Tél : +33 (0)9 72 87 8224 – contact@aplus-express.fr